

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE NIVEAU DE PRÉPARATION DES PROVINCES CANADIENNES ET DU YUKON POUR LIMITER LES DOMMAGES POTENTIELS DUS AUX INONDATIONS

Blair Feltmate and Marina Moudrak

Volume 83, Number 3-4, 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1091508ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1091508ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Feltmate, B. & Moudrak, M. (2016). LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE NIVEAU DE PRÉPARATION DES PROVINCES CANADIENNES ET DU YUKON POUR LIMITER LES DOMMAGES POTENTIELS DUS AUX INONDATIONS. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 83(3-4), 191–199. <https://doi.org/10.7202/1091508ar>

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE NIVEAU DE PRÉPARATION DES PROVINCES CANADIENNES ET DU YUKON POUR LIMITER LES DOMMAGES POTENTIELS DUS AUX INONDATIONS

Dr. Blair Feltmate, University of Waterloo
Marina Moudrak, Associé principale de recherche, University of Waterloo

« Ce texte est publié avec la permission du Intact Centre on Climate Adaptation,
Faculty of Environment, University of Waterloo. »

PARTIE 1 – SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce rapport évalue le niveau de préparation des provinces canadiennes et du Yukon pour limiter les inondations dues aux changements climatiques, relatif aux événements majeurs actuels (2016) et futurs (2030). Il fournit des indications aux provinces et territoire pour poursuivre les efforts en vue de limiter le risque d'inondation. Les défis des changements climatiques spécifiques aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut feront l'objet d'un rapport séparé.

Le niveau de préparation aux inondations des provinces et du territoire est basé sur un sondage (mené entre décembre 2015 et avril 2016) auprès de 103 représentants gouvernementaux de 91 ministères provinciaux et territoriaux, services et agences, incluant des autorités chargées de la conservation : sous-ministres, adjoints aux sous-ministres, directeurs exécutifs et conseillers principaux. Le sondage s'est penché sur le niveau de préparation aux inondations selon 12 catégories d'analyse :

- | | |
|--|--|
| 1. Cartographie des plaines inondables | 7. Systèmes de transport |
| 2. Planification territoriale | 8. Approvisionnement en électricité |
| 3. Entretien des systèmes de drainage | 9. Systèmes d'approvisionnement en eau potable |
| 4. Gestion durable des inondations | 10. Systèmes de traitement des eaux usées |
| 5. Audit de l'adaptation des propriétés résidentielles | 11. Santé et sécurité publiques |
| 6. Audit de l'adaptation des propriétés commerciales | 12. Préparation et réponse en cas d'urgence |

Le niveau de préparation de chaque province et du Yukon a été noté quantitativement de A (niveau de préparation élevé) à E (niveau de préparation faible) en fonction de chacune des 12 catégories et des réponses des participants au sondage. Si les participants au sondage jugeaient qu'une zone d'évaluation ne s'appliquait pas à leur juridiction, ils pouvaient cocher la réponse Sans objet (S.O.). Les réponses S.O. n'ont pas été incluses dans le calcul de la note globale quant au niveau de préparation d'une province ou territoire. Les réponses au sondage ont été validées auprès des répondants pour en assurer l'exactitude.

Les notes nationales moyennes pour le niveau de préparation du Canada, de chaque province et du Yukon sont présentées dans la figure 1. Dans la figure 2, les notes détaillées des provinces et du Yukon sont présentées relativement à chacune des 12 catégories.

La note moyenne du niveau de préparation aux inondations pour l'ensemble des provinces canadiennes et le Yukon est de C-. Cette note laisse entendre que le Canada a un écart considérable à combler pour être mieux préparé aux risques d'inondations futures, et en arriver à une réduction potentielle. La note moyenne nationale pour le Canada est une combinaison des notes individuelles des provinces et du Yukon, telles qu'illustrées à la figure 2.

Les points forts et les points à améliorer quant à la préparation aux inondations sont présentées ci-dessous et discutées en détail au chapitre 2. **L'écart élevé entre les réponses des provinces et du Yukon par rapport à la majorité des catégories d'analyse évoque un manque** d'approche normalisée et de coordination sur l'atténuation des inondations.

■ FIGURE A *Notes moyennes pour le niveau de préparation du Canada, des provinces individuelles et du Yukon, basées sur 12 catégories d'analyse et les réponses obtenues dans le cadre de sondages réalisés entre décembre 2015 et avril 2016.*



Points forts des provinces et du Yukon quant à la préparation aux inondations :

1. **Santé et sécurité publiques :** Les provinces canadiennes et le Yukon travaillent généralement de façon active afin de maintenir la capacité des hôpitaux et des unités de services de santé locales pour appuyer la continuité des services de santé pendant les inondations. Ces efforts comprennent le travail étroit avec les autorités régionales en santé, les fournisseurs de services d'ambulance, les médecins et les autres partenaires du secteur de la santé pour identifier les inondations et autres dangers pouvant mettre en péril la santé publique.

- 2. Préparation et réponse en cas d'urgence:** Les provinces canadiennes et le Yukon travaillent de façon proactive avec les autorités locales et les dirigeants des communautés pour identifier les faiblesses en cas d'inondation, pour augmenter la capacité de réponse aux urgences et pour accroître la sécurité publique sur leurs territoires.

Points à améliorer des provinces et du Yukon quant à la préparation aux inondations :

- 1. Audit de l'adaptation des propriétés commerciales:** Neuf provinces ont indiqué ne pas être impliquées dans le développement d'un audit d'adaptation des propriétés commerciales ou un programme connexe. Un audit des propriétés commerciales suppose de l'aide aux propriétaires de commerces pour identifier et atténuer les risques liés aux inondations. Généralement, les provinces suggèrent qu'il n'en relève pas de leur responsabilité, mais plutôt de celle des municipalités, étant donné que les gouvernements locaux réglementent les nouveaux développements et fournissent des conseils contre les inondations pour les infrastructures commerciales existantes.
- 2. Audit de l'adaptation des propriétés résidentielles:** Quatre provinces ont indiqué ne pas être impliquées dans le développement d'un programme de l'audit d'adaptation des propriétés résidentielles; comme l'audit des propriétés commerciales, un audit des propriétés résidentielles se concentre sur les efforts pour atténuer les risques liés aux inondations de sous-sols. Certains participants au sondage ont souligné que la responsabilité incombe à l'autorité municipale.
- 3. Planification territoriale:** La plupart des participants au sondage estiment que la planification territoriale actuelle ne restreint pas suffisamment le développement en zones sujettes aux inondations. Certains participants ont souligné que les conseils municipaux ont un pouvoir assez considérable pour déroger à leurs propres règlements territoriaux et approuver de nouveaux développements, même si ceux-ci se trouvent en zones considérées comme sujettes aux inondations.

Prochaines étapes de préparation aux inondations

Les participants au sondage de partout au Canada ont identifié plusieurs actions non-négociables que les provinces et territoires devraient entreprendre dès maintenant pour limiter le risque d'inondations futures :

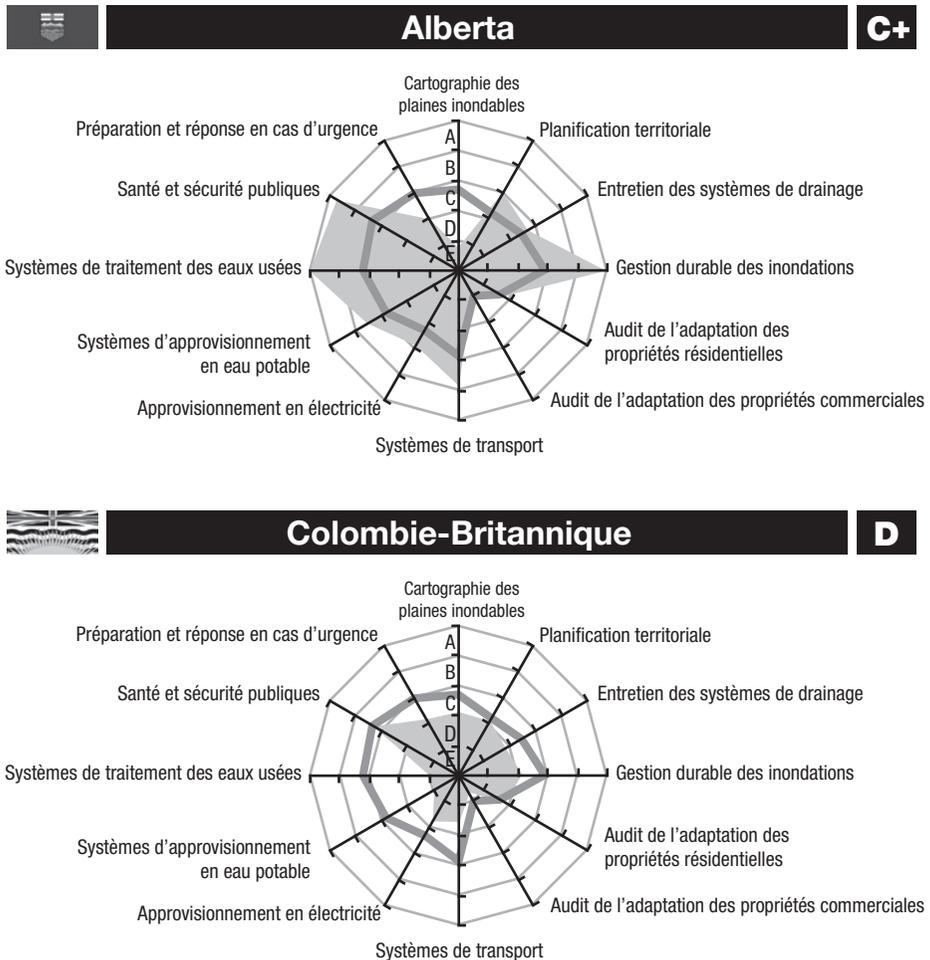
- 1. Chef de l'adaptation :** Les provinces et territoires devraient créer un poste de chef de l'adaptation. Le mandat du chef de l'adaptation serait d'identifier les points forts et les points à améliorer en termes de préparation aux inondations et d'actions pour atténuer les risques.
- 2. Supervision des responsabilités de l'atténuation des inondations :** Pour les 12 catégories de préparation aux inondations, le chef de l'adaptation serait responsable d'assurer le déploiement de la préparation aux risques d'inondations (relevant directement du premier ministre), indépendamment du fait que la catégorie soit la responsabilité directe de la province ou du territoire. Par exemple, pour les propriétés commerciales, où les gouvernements provinciaux n'ont pas de responsabilité directe pour l'atténuation des inondations, si une inondation catastrophique advenait (comme celles de Calgary et Toronto en 2013), les gouvernements provinciaux devraient pouvoir décrire les mesures qu'elles entreprendraient pour réduire les risques d'inondations.
- 3. Rapports vérifiés de préparation aux inondations :** Les provinces et territoires devraient publier, sur un cycle pluriannuel (par exemple, tous les cinq ans), des rapports publics vérifiés qui documentent l'état de la préparation aux inondations selon les 12 catégories d'analyse utilisées dans ce rapport, et présenter tout point important à améliorer dont il faudrait surveiller l'évolution.
- 4. Planification territoriale :** Les provinces et territoires devraient exiger que tout nouveau développement en zones considérées comme sujettes aux inondations soit limité ou, à tout le moins, résistant aux inondations. Pour ce qui est des développements déjà dans de telles zone des mesures devraient être prises pour limiter les dommages potentiels d'inondations. Les municipalités ne devraient pas pouvoir outrepasser les indications des provinces et territoires.

5. Reconstruire en mieux : Lorsque rentable d'un point de vue pratique et actuariel, les infrastructures devraient être reconstruites pour répondre aux nouvelles réalités du climat ainsi qu'à celles envisagées pour l'avenir.

Reconnaissant que les changements climatiques et le potentiel d'inondations extrêmes se poursuivront à un rythme soutenu au Canada, les provinces et territoires devraient se pencher immédiatement sur les cinq points mentionnés ci-dessus pour éviter des dissensions financières et sociales autrement inévitables et irréversibles.

FIGURE 2 Préparation aux inondations pour les provinces canadiennes et le Yukon (2016).

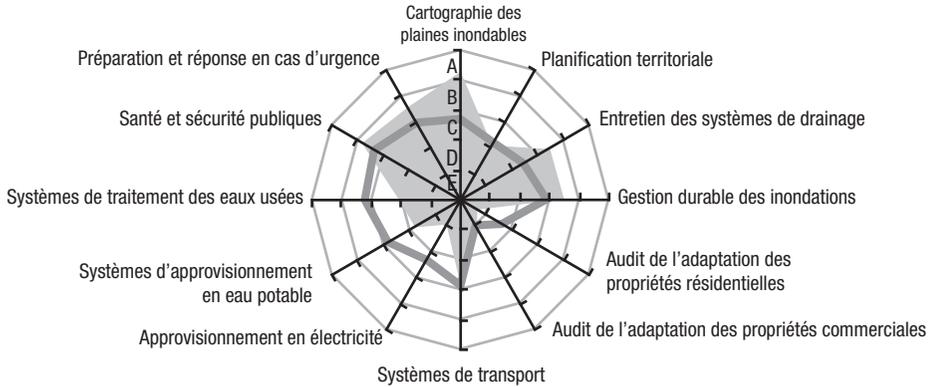
La note nationale de référence (incluant toutes les provinces et le Yukon) est illustrée en rouge. Les zones ombragées en bleu représentent les notes individuelles (provinciales et Yukon).





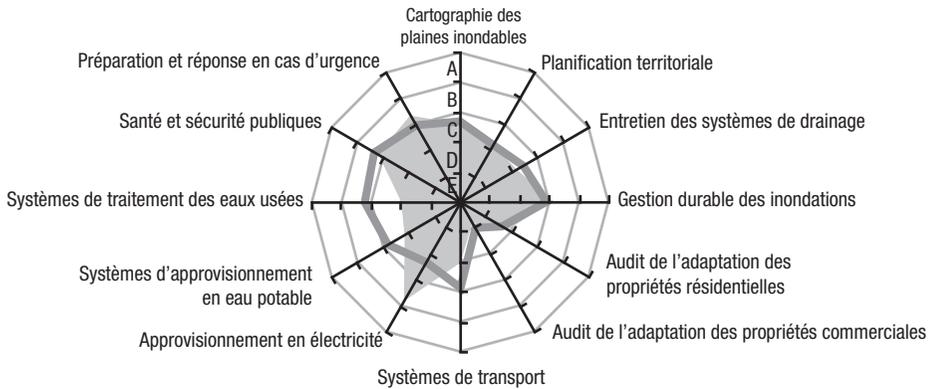
Manitoba

C



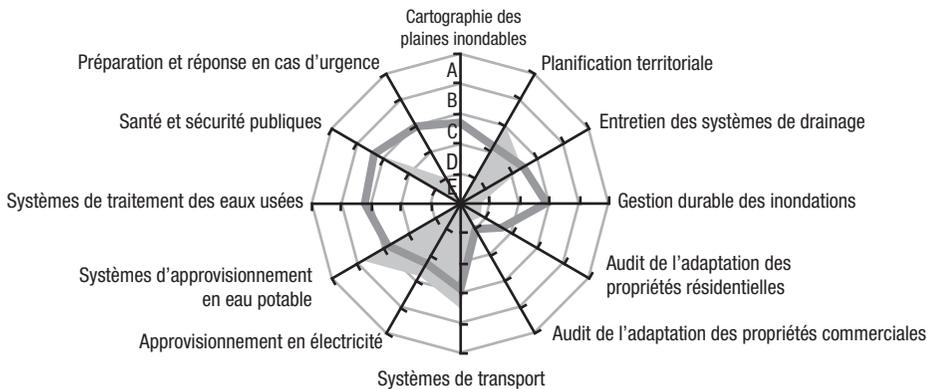
Nouveau-Brunswick

C-



Terre-Neuve-et-Labrador

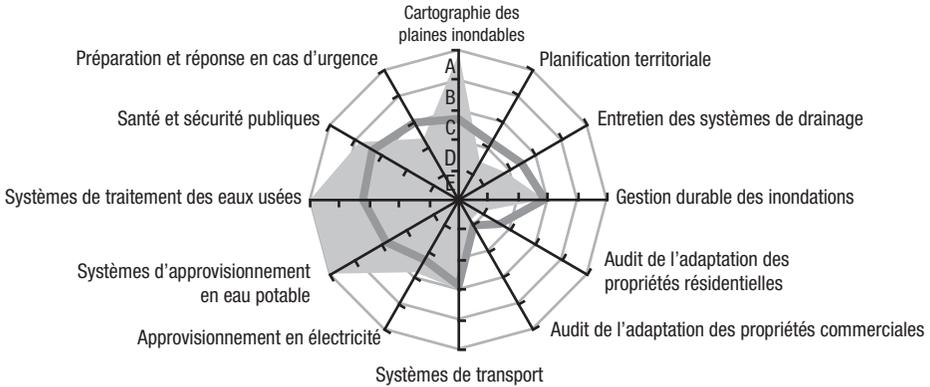
D+





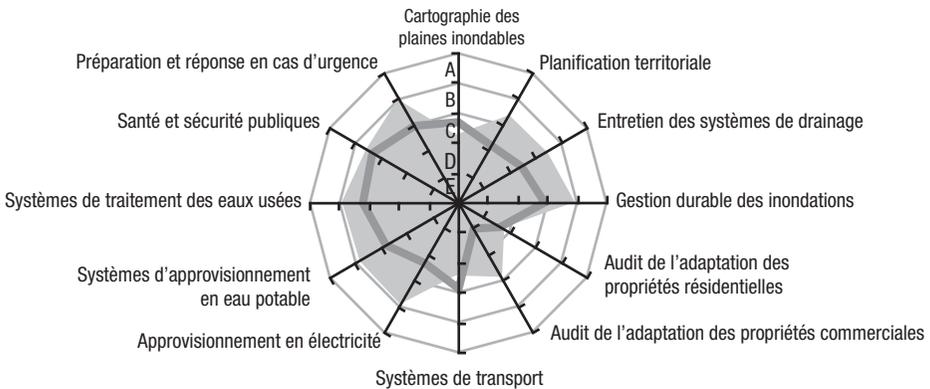
Nouvelle-Écosse

C+



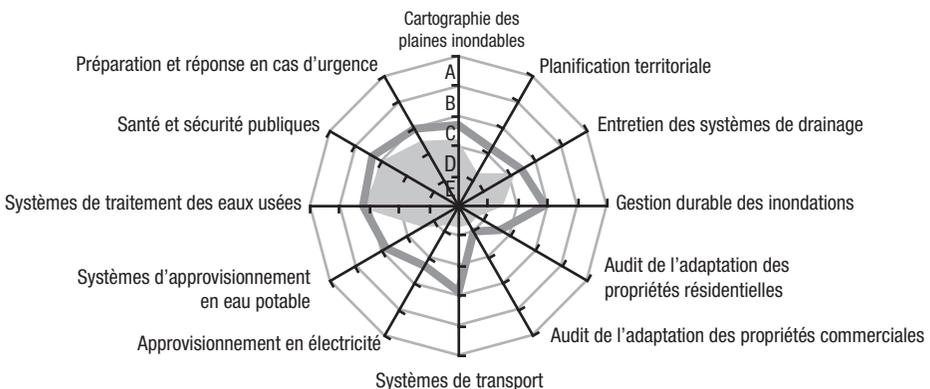
Ontario

B-



Île-du-Prince-Édouard

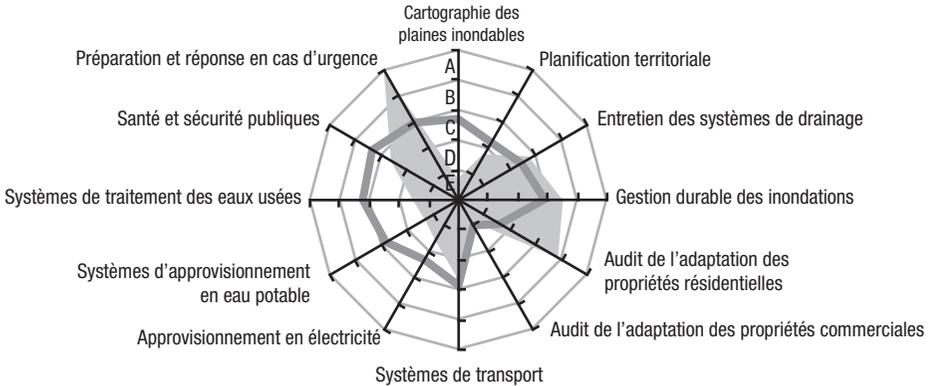
D





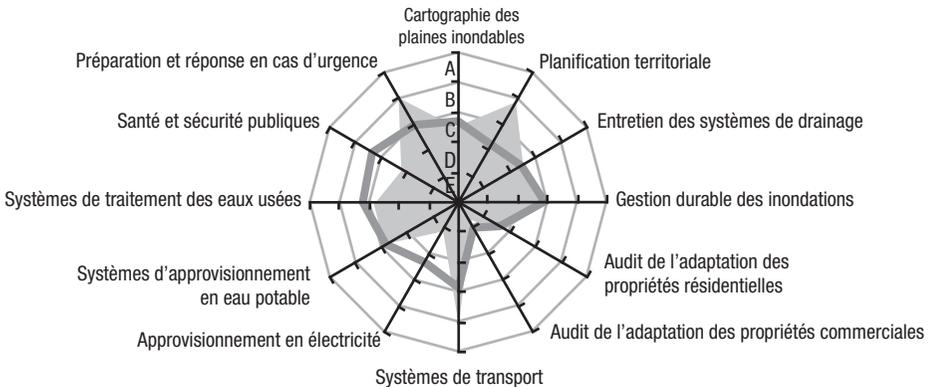
Québec

C



Saskatchewan

C



Yukon

D+

